



Hauts-de-Seine

CAPL des mutations 2017

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En matière d'effectifs, les années se suivent et se ressemblent.

La Direction Générale affiche un déficit national de 872 contrôleurs. Si nous ajoutons à ce chiffre les 477 suppressions d'emplois B dans la Loi de Finances pour 2017, nous arrivons à un déficit global de 1349 contrôleurs.

C'est intolérable !

C'est intolérable, pour les agents et les services, qui sont au bord de la rupture.

Stress et souffrance sont le quotidien des agents du département avec les conséquences dramatiques que nous connaissons tous.

Les annonces de la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires nous éloignent encore un peu plus de la sortie du tunnel, et nous font craindre le pire pour les mouvements à venir.

Après avoir privé les agents des catégories A et B de la possibilité de bénéficier d'un mouvement de mutation complémentaire au mois de mars 2017, le Directeur Général a décidé d'imposer aux agents subissant une restructuration sur une même commune, de suivre leurs missions.

FO-DGFIP dénonce les restructurations qui ont engendré 599 demandes de mutations.

Pour **FO-DGFIP**, ces remises en causes des règles de gestion ainsi que les modifications apportées sur les cartographies des RAN, ne sont que les dommages collatéraux des suppressions d'emplois et des restructurations.

Nous dénonçons une fois de plus les affectations ALD. Ce type d'affectation est devenu la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services.

La situation de ces agents ALD ne s'améliorera pas avec les fusions géographiques de RAN.

Pour conclure, **FO-DGFIP** rappelle sa constance pour revendiquer des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- le maintien du droit au retour dans le département ;
- 2 véritables mouvements par an ;
- la suppression des affectations en « ALD » ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;

FO-DGFIP exige aussi que tous les postes vacants soient pourvus, dès lors qu'ils sont demandés par un agent.